



Résumé

Rapport sur la durabilité 2023

La forêt bernoise doit pouvoir s'adapter, être saine et offrir des prestations. La condition de base est un écosystème fonctionnel, accompagné d'une grande diversité biologique, laquelle est nourrie par une gestion forestière proche de la nature (mesures intégratives) et par des mesures spéciales telles que les réserves forestières (mesures ségrégatives). Les services demandés à la forêt par la société sont garantis par une économie forestière performante. Pour ce faire, l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) applique la législation forestière et crée des conditions favorables grâce à ses principes fondamentaux, aux conseils, aux mesures d'encouragement et à la communication afin que l'économie forestière puisse garantir le développement durable de la forêt bernoise, aussi en période de changement climatique.

Le présent rapport sur la durabilité offre un aperçu complet de l'état actuel de la forêt bernoise, en 2023. Il montre les évolutions de ces dernières années et souligne la nécessité d'agir face au changement climatique. La structure du rapport s'appuie sur des indicateurs de contrôle de la durabilité de la forêt. Les principaux résultats présentés donnent un aperçu de l'état actuel de la forêt bernoise :

Surface forestière

Un tiers du canton de Berne (186 200 ha) est couvert de forêts. Elles ont gagné du terrain au cours des 40 dernières années, surtout à l'étage subalpin.

Composition des essences

L'une des particularités du canton de Berne est qu'il réunit trois régions naturelles différentes (Jura, Plateau, Alpes externes du Nord). Cela influence la diversité des forêts. Plus de 30 espèces d'arbres différentes sont naturellement présentes sur les 133 stations dénombrées. L'aspect de la forêt bernoise est toutefois dominé par l'épicéa (43 %), le sapin (20 %) et le hêtre (21 %). Au cours des 40 dernières années, la proportion de feuillus a augmenté, tandis que la proportion de résineux a diminué de 5 % en termes de surface. La composition des essences se rapproche ainsi des conditions naturelles.

Biodiversité générale et ses habitats

La forêt bernoise abrite environ 10 000 espèces. Elles dépendent de différentes structures telles que les forêts claires, mais aussi humides, les lisières riches en structures ainsi que le bois mort au sol ou sur pied. Au cours des 20 dernières années, le volume de bois mort a augmenté de 11 %. Il représente 27 m³/ha et est légèrement supérieur à la moyenne suisse. Les différentes régions se distinguent parfois assez nettement par leur volume de bois mort, celui-ci étant le plus bas sur le Plateau et le plus élevé dans les Alpes externes du Nord. L'augmentation du volume de bois mort dans les endroits où il est peu abondant, ou là où il existe un potentiel important, peut donc contribuer à favoriser les espèces qui en dépendent.

Les artiodactyles (ou biongulés) et leur influence

Alors que la population de chevreuils et de chamois est restée relativement constante au cours des dernières décennies, la population de cerfs a plus que doublé. Selon l'expertise des dégâts du gibier 2021, l'impact du gibier est insupportable sur environ 12 % de la surface forestière et critique sur 26 % de la surface. C'est surtout le cas dans l'est du canton (vallées de la Lütschine, région de Beatenberg, Emmental). L'influence accrue de la faune entraîne une raréfaction de certaines essences.

Les influences environnementales (dégâts aux forêts)

En 2018, Eleanor, la dernière grande tempête, a endommagé 470 000 m³ de bois dans le canton de Berne. La sécheresse qui a suivi la même année a augmenté le volume de bois endommagé par le typographe – l'organisme nuisible le plus fréquent dans le canton de Berne – de 250 000 m³. Ces dernières années, le nombre d'incendies de forêt a également augmenté. L'apport moyen d'azote, 22.3 kg/ha, dépasse toujours le seuil critique (forêts de feuillus : 10-20 kg/ha par année, forêts de résineux : 5-15 kg/ha par année). Cet apport excédentaire d'azote est dû à l'être humain et nuit à la vitalité et à la croissance des forêts bernoises, surtout sur le Plateau, où l'apport est le plus élevé.





Structures cantonales

Le canton de Berne est divisé en quatre divisions forestières. L'exécution des tâches cantonales transmissibles est assurée par une organisation de triages forestiers couvrant l'ensemble du territoire. Grâce à l'évolution des structures de gestion forestières, on a assisté ces dernières années à un transfert des triages d'État vers des triages communaux ou des triages formés avec des tiers. En outre, le nombre de triages a été réduit de 146 à 74 au cours des 20 dernières années.

Conditions de propriété

La forêt bernoise appartient à 35 198 propriétaires forestiers. Parmi eux, 95 % sont des propriétaires forestiers privés. Par conséquent, les 42 % de forêts bernoises qui appartiennent à des propriétaires privés forment des structures très petites. Les 58 % restants appartiennent à des propriétaires forestiers publics. La part des forêts privées est en légère baisse depuis 2016 (-4 %).

Structures de gestion

En résumé, 90 entreprises forestières gèrent environ un tiers de la surface forestière du canton de Berne. Afin de garantir la disponibilité des prestations forestières, à l'avenir également, et compte tenu des conditions de propriété existantes, on encourage le développement de la gestion forestière sur de vastes surfaces pour former des entreprises forestières professionnelles, souvent publiques. En moyenne, la gestion forestière a rapporté 76 CHF/ha aux entreprises forestières en 2021. C'est un résultat supérieur à la moyenne par rapport aux résultats d'exploitation obtenus depuis 2015. Cependant, seules 14 % des entreprises sont des producteurs de bois pur. Pour une gestion efficace, la desserte de la forêt est très importante. Au total, 91 % des forêts du canton de Berne sont bien desservies.

Structures des peuplements

La gestion des forêts exerce une grande influence sur leurs structures. Ainsi, près des deux tiers des forêts bernoises sont des futaies uniformes, composées en majorité de gros bois. Le rajeunissement est constitué à 91 % de régénération naturelle.

Performance de production (stock de bois, croissance et exploitation)

Avec 393 m³/ha, les réserves de bois dans la forêt bernoise sont supérieures à la moyenne suisse et ont une valeur potentielle estimée à 2.1 milliards de CHF. Dans la division forestière du Plateau, le volume de bois est le plus bas avec 362 m³/ha. En moyenne, on estime à 11 m³/ha l'accroissement annuel du bois. Selon les données de l'inventaire forestier national (IFN), l'exploitation du bois et la mortalité naturelle dépassent toutefois l'accroissement, ce qui explique que le volume a légèrement diminué ces dernières années dans presque toutes les divisions forestières, à l'exception de la division Alpes. Selon les relevés de l'inventaire forestier national, environ 1,8 million de m³ de bois a été exploité chaque année dans le canton de Berne entre l'IFN 3 (2004/06) et l'IFN 4 (2009/17). Le bois récolté fournit principalement des grumes (54 %). Le bois-énergie et le bois d'industrie ne représentent que 33 % et 13 %. Au total, tous les assortiments génèrent une valeur d'environ 110 millions de CHF par année. Les produits forestiers non-bois génèrent une valeur équivalente de plus de 8,8 millions de CHF par année.

Performance de protection

Environ 51 % de la surface forestière du canton de Berne est considérée comme forêt de protection. Elle protège environ 68 000 personnes, 20 000 maisons, 127 km de voies ferrées et 2700 km de routes contre les divers dangers naturels.

Services de régulation

Le stock de carbone de la forêt bernoise est estimé à 24 millions de tonnes. En même temps, la forêt bernoise produit 3 tonnes d'oxygène par hectare et par année grâce à la photosynthèse. De plus, elle filtre 3 millions de litres d'eau par hectare et par année, générant ainsi l'équivalent de 171 millions de CHF par année.

Services culturels

90 % de la population bernoise utilise activement la forêt pendant ses loisirs. Environ 150 000 personnes utilisent même la forêt du canton de Berne quotidiennement. Au total, les prestations récréatives génèrent une contre-valeur de 320 à 619 millions de CHF par année.





Sur la base des principaux résultats susmentionnés, et en comparaison avec l'image décrite dans la vision forestière 2100, l'OFDN identifie dans les champs d'action suivants dix orientations à suivre. Les urgences et priorités restent encore à définir :

Bases naturelles

1. La résistance et la résilience des forêts du canton de Berne aux perturbations doivent être augmentées par le **maintien et le renforcement des bases naturelles**.

2. Cela permet ainsi de **réduire au minimum la vulnérabilité de la forêt aux perturbations multiples**.

Influences liées au climat

3. Les perturbations entraînent inévitablement des changements en forêt. Le changement climatique accroît ces perturbations. Elles peuvent aider à accélérer l'adaptation des forêts aux nouvelles conditions climatiques, mais elles comportent également des risques, notamment en regard de la disponibilité des services fournis par la forêt et dont la société veut disposer en permanence. Il est donc nécessaire **d'accompagner les changements**, de les évaluer en termes de risques et de bénéfices et, **s'il est nécessaire d'agir**, de les **accélérer par des interventions ciblées**.

4. **La gestion des perturbations importantes ou problématiques**, telles que la sécheresse, les dangers naturels, les vents forts ou la propagation d'organismes nuisibles **doit être améliorée** en prenant en compte les stratégies correspondantes et en les développant, si nécessaire.

Influences indépendantes du climat

5. Les influences indépendantes du changement climatique, telles que l'apport d'azote ou l'influence de la faune sauvage, peuvent avoir un impact sur l'adaptation, la résistance et la résilience des forêts et doivent être **réduites au minimum si leur influence est négative** et mises à profit **si leur influence est positive**.

Structures de la gestion et de l'administration

6. Il découle des nombreux défis lancés par le changement climatique **que l'innovation doit être possible et encouragée** dans l'économie forestière.

7. L'économie forestière doit **profiter des changements qui surviennent en forêt** et saisir les nouvelles opportunités qui se présentent.

8. **Le personnel de l'OFDN et les autres acteurs concernés doivent bénéficier d'une formation et d'une formation continue** afin de pouvoir agir en fonction des connaissances actuelles.

Société

9. Les citoyens doivent être impliqués dans le processus **afin qu'ils puissent comprendre et accepter** les changements qui surviennent en forêt.

Connaissances et bases

10. Le changement climatique soulève de nouvelles questions, tant au niveau de la science que de la pratique. C'est pourquoi il est nécessaire **d'élargir les connaissances et les bases disponibles ainsi de faciliter les échanges professionnels**.

Contact :

Office des forêts et des dangers naturels
Laupenstrasse 22
3008 Berne
+41 31 633 50 20
www.be.ch/foret

